



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 14 mai 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Dominique GRIMPRET	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Pierre SOUMIER	Mme Christine MASSU
M. Jean ESMONIN	M. André GERVAIS	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Gilbert MENUT	M. Didier MARTIN	M. Claude PICARD
Mme Colette POPARD	M. Benoît BORDAT	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. José ALMEIDA	Mme Nelly METGE	M. Philippe GUYARD
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Claude GIRARD
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Nathalie KOENDERS	Mme Françoise EHRE
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Patrick BAUDEMMENT
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Murat BAYAM
M. Gérard DUPIRE	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel BACHELARD
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Rémi DELATTE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. François-André ALLAERT	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Paul HESSE	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD.
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Alain LINGER	
M. Yves BERTELOOT	M. Pierre LAMBOROT	
M. Patrick MOREAU	M. Louis LAURENT	

Membres absents :

Mme Françoise TENENBAUM	M. Jean-François DODET pouvoir à M. Rémi DELATTE
M. Mohammed IZIMER	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Myriam BERNARD	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
	M. Georges MAGLICA pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Yves BERTELOOT
	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Hélène ROY pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Roland PONSAA pouvoir à M. Jean ESMONIN
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à M. Patrick BAUDEMMENT.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

WELIENCE Santé et Technologies - Demande de subvention

Welience est une marque de la SAS uB-Filiale, filiale de valorisation de la recherche et de transfert de technologies de l'Université de Bourgogne. Adossée aux laboratoires de recherche du Grand Campus et dotée de plateaux technologiques en propre, elle contribue à développer l'innovation dans les entreprises.

Welience se décline désormais en 5 grands domaines de compétences : agro-alimentaire et bio-industriel, matériaux et technologies, agro-environnement, santé et technologies, sciences humaines et sociales.

Sur l'exemple des plate-formes déjà créées, Welience entend aujourd'hui développer le dispositif de transfert et de valorisation dans le domaine de la santé ; cette dernière serait adossée à l'Institut de Recherche Santé STIC, sous la responsabilité du Professeur Philippe Gambert.

Par cette plate-forme, Welience entend appuyer différentes actions en cours, telles que la convention de recherche Fournier Inserm, le projet Pharmimage, les projets FUI de Vitagora dans lesquels est impliqué l'IFR 100 (Exichol, Fijus Raisol) et le projet de Gérontopôle.

Cette plate-forme baptisée « Welience Santé et Technologies » prendra en charge, coordonnera et développera des opérations de recherches appliquées, des contrats de recherche, R&D, prestations analytiques et d'expertises dans le domaine de la santé, et basées sur les connaissances des laboratoires d'adossement.

Pendant les deux premières années, l'objectif est de formaliser les principales compétences, d'évaluer la concurrence et d'estimer les marchés, afin d'augmenter la recherche partenariale dans ce domaine.

Le budget total de cette activité s'élèverait à 100.000 € par an. Sur cette base, un plan de financement a été arrêté :

Dépenses	Coûts annuels	Collectivités partenaires	Montant sollicité	% participation
Frais de personnel (salaires, charges, honoraires)	85.000 €	Région Bourgogne	50.000 €	50 %
Fonctionnement	10.000 €	Département 21	25.000 €	25 %
Gestion	5.000 €	Grand Dijon	25.000 €	25 %
Total	100.000 €	Total	100.000 €	

Afin de mettre en place cette activité, UB-Filiale sollicite par courrier en date du 11 février 2009, un soutien financier du Grand Dijon pendant les premières années de fonctionnement et demande l'attribution d'une subvention de 25.000 €, au titre de l'année 2009.

Il est proposé d'accompagner Welience Santé et Technologies au titre du lancement de l'activité, soit à hauteur de 25.000 € pour l'exercice 2009.

Le Grand Dijon se réserve la possibilité de reconduire cet accompagnement financier, sur un ou plusieurs exercices, au vu du rapport d'activités et du bilan financier de la plate-forme à l'issue de sa première année de fonctionnement.

Vu pour être annexé à la délibération n° 29
du Conseil de Communauté du 14 mai 2009

Dijon, le

15 MAI 2009

Pour le Président,
Le Vice-Président

"WELIENCE SANTÉ et TECHNOLOGIES"

CONVENTION

PREFECTURE DE LA CÔTE D'OR
Déposé le :

15 MAI 2009



Entre les soussignés

La Communauté de l'Agglomération dijonnaise, 40 avenue du Drapeau - BP 17510 - 21075 DIJON CEDEX, ci-après dénommée « Le Grand Dijon »
représentée par son Président, François Rebsamen,
en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté en date du

d'une part,

et

l'uB-Filiale, sise 8 avenue Jean Bertin – BP 66517 – 21065 DIJON CEDEX
représentée par sa Présidente, Catherine Guillemain,

d'autre part,

PREAMBULE

Welience, marque d'uB-Filiale, SAS, filiale de valorisation de la recherche de l'Université de Bourgogne, est adossée aux laboratoires de recherche du Grand Campus et dotée de plateaux technologies propres ; elle contribue à l'innovation technologique dans les entreprises.

Welience entend aujourd'hui développer le dispositif de transfert et de valorisation dans le domaine de la santé ; elle appuiera ainsi différentes actions en cours, telles que la convention de recherche Fournier Inserm, le projet Pharmimage, les projets FUI de Vitagora dans lesquels est impliqué l'IFR 100 (Exichol, Fijus Raisol) et le projet de Gérontopôle.

L'activité développée par « Welience Santé et Technologies » prendra en charge, coordonnera et développera des opérations de recherches appliquées, des contrats de recherche, R&D, prestations analytiques et d'expertises dans le domaine de la santé, et basées sur les connaissances des laboratoires d'adossement.

Afin de mettre en place cette activité, l'uB-Filiale appelle le soutien financier des collectivités territoriales pendant les premières années de fonctionnement de ce pôle Santé.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de préciser l'accompagnement financier apporté par le Grand Dijon lors du lancement de l'activité « Welience Santé et Technologies », et de définir les modalités de versement de cette participation.

Article 2 : Financement du projet

Pendant les deux premières années, l'objectif affiché par « Welience Santé et Technologies » est de formaliser les principales compétences, d'évaluer la concurrence et d'estimer les marchés, afin d'augmenter la recherche partenariale dans le domaine de la santé.

Le budget total de cette activité s'élèverait à 100.000 € par an. Sur cette base, un plan de financement a été arrêté :

	Montant sollicité	% participation
Région Bourgogne	50.000 €	50 %
Département 21	25.000 €	25 %
Grand Dijon	25.000 €	25 %
Total	100.000 €	

Le Grand Dijon s'engage à verser une subvention de 25.000 € au titre de la première année de fonctionnement de la plate-forme « Welience Santé et Technologies ».

Cette aide pourra être renouvelée l'année suivante sous certaines conditions, étant entendu que cette plate-forme doit arriver à terme à s'autofinancer. L'attribution de toute autre subvention fera alors l'objet d'une nouvelle convention financière.

Article 3 : Modalités de versement de la subvention communautaire

Le versement de la subvention de fonctionnement du Grand Dijon qui s'élève à 25.000 € au titre de l'année 2009, interviendra en une seule fois dès notification de la présente convention à la SAS uB-Filiale.

Cette somme sera versée au compte ouvert par la SAS uB-Filiale, qui transmettra à cet effet au Grand Dijon, un relevé d'identité bancaire.

Article 5 : Engagement du bénéficiaire

L'uB-Filiale s'engage à employer l'intégralité de la subvention à la mise en place de la plate-forme « Welience Santé et Technologies », à l'exclusion de toute autre opération.

Il sera demandé à l'uB-Filiale de produire dans un délai de six mois à l'issue de la première année de fonctionnement, un rapport d'activités de l'année écoulée ainsi qu'un bilan financier.

L'uB-Filiale s'engage à faciliter à tout moment, le contrôle par le Grand Dijon de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Article 6 : Reversement – Résiliation

La Communauté de l'agglomération dijonnaise se réserve la possibilité de faire procéder au reversement total ou partiel des sommes versées en cas de non respect des conditions fixées par la présente convention, par l'uB-Filiale.

Si les sommes versées au titre de la présente convention ne sont pas consommées dans leur intégralité au terme de la première année de fonctionnement, les crédits non utilisés feront l'objet d'un reversement.

Article 7 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature par le représentant du Grand Dijon.

Article 8 : Attribution de juridiction

En cas de contestation relative à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention, il sera fait appel au Tribunal administratif de Dijon seul compétent pour statuer.

Fait en deux exemplaires originaux
Dijon, le

Pour la Communauté de l'Agglomération
dijonnaise,
Le Président,

Pour l'uB-Filiale,
La Présidente

François REBSAMEN.

Catherine GUILLEMIN.